

CAP INTERVENTIONS EN MAINTENANCE TECHNIQUE DES BÂTIMENTS (IMTB)

Formation
éligible au
CPF



Bâtiment

Objectifs

Le titulaire de ce diplôme exerce ses activités dans les entreprises chargées de l'entretien des bâtiments et dans les services généraux des collectivités. Ses domaines d'activités concernent la maintenance : - des ouvrages de finition, menuisés du bâtiment, hourdés.- des installations et équipements sanitaires et thermiques, électriques (courants forts et faibles) pour assurer le maintien de l'état initial mais proposer aussi des actions correctives afin d'améliorer leurs performances. Il intervient dans le cadre des travaux de maintenance, de rénovation, de réhabilitation ou de modification d'une partie d'un bâtiment à l'intérieur et à l'extérieur, indifféremment dans les constructions du secteur résidentiel, les établissements tertiaires ou industriels et les établissements de collectivités publics ou privés (santé, scolaires, administratifs...).

Contenus

Domaines professionnels : Etude et préparation d'une intervention
Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant
Réalisation de travaux spécifiques
Domaines généraux : Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique
Mathématiques et physique-chimie
Education physique et sportive
Prévention-santé-environnement
Langue vivante étrangère

Pré-requis

Savoir écrire et parler en français et savoir compter

Public concerné

Validation

Diplôme Éducation Nationale niveau 3 : CAP Accessible par la VAE et le CPF de Transition - RNCP 35696 Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse- Parcours certifiant du 01-09-2021.

code RNCP ou RS

RNCP 35696

Certificateur et date de la certification

Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - 21-06-2021

Débouchés et poursuites d'études

Secteurs d'activités :

Le titulaire de ce diplôme exerce dans les entreprises chargées de l'entretien des bâtiments et dans les services généraux des collectivités

Type d'emplois accessibles :

Maintenance des ouvrages : de finition (carrelage, plâtrerie, revêtements de mur et de sol souple, peinture...), menuisés du bâtiment, hourdés.

Maintenance des installations et équipements : sanitaires et thermiques, électriques (courants forts et faibles).